

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑫

**N° 80 21055**

---

⑤④ Enrouleur télescopique pour store à rouleau.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 06 B 9/171.

②② Date de dépôt..... 1<sup>er</sup> octobre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 2-4-1982.

---

⑦① Déposant : SANDALL Christopher John et SANDALL Ronald Ernest, résidant en Grande-Bretagne.

⑦② Invention de : Christopher John Sandall et Ronald Ernest Sandall.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Kessler,  
14, rue de Londres, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne un dispositif de montage d'une garniture sur une porte de four présentant une surface annulaire coopérant avec une surface annulaire d'étanchéité correspondante qui entoure l'ouverture d'un compartiment d'un four, la garniture tubulaire, réalisée en un matériau élastique, s'étendant le long de la surface annulaire sur la porte.

Le but de l'invention est de réaliser un dispositif de montage permettant de rendre possible la fixation d'une garniture tubulaire annulaire sur la porte d'un four du type précité sans modifier considérablement la forme en coupe de la garniture, qui est sensiblement circulaire. Ce but est atteint grâce au fait que la garniture tubulaire est munie d'un fil métallique interne, et qu'un certain nombre de moyens de fixation sont prévus le long de la surface annulaire de la porte, chaque moyen de fixation présentant une partie incurvée susceptible de percer la garniture et de bloquer le fil métallique sur la surface annulaire.

On décrira maintenant un mode de réalisation de l'invention avec référence aux dessins ci-annexés dans lesquels:

la figure 1 est une vue en coupe d'une partie d'une porte d'un four montrant une garniture non montée, et

la figure 2 représente la partie de la porte de la figure 1 pourvue de la garniture à l'état monté et une partie coopérante de la surface d'étanchéité qui entoure un compartiment de four.

Dans le mode de réalisation représenté, une porte de four 10 coopère avec une surface d'étanchéité 11 qui entoure un compartiment de four, non représenté. Pour assurer une étanchéité appropriée entre la porte du four et la surface d'étanchéité qui coopère avec elle, on prévoit une garniture tubulaire 12 formant un contour fermé autour du compartiment du four. De préférence, la garniture tubulaire est constituée par un tube flexible et compressible en fibres de verre, renforcé par des fils métalliques enroulés en spirale. A l'intérieur de la garniture tubulaire est inséré un fil métallique 13 qui coopère avec des attaches 14 montées dans des trous 15 de la porte du four. Chacune des attaches comprend deux branches 14a, 14b formant un V. La branche 14a présente une courbure vers l'intérieur 14c qui coopère avec une partie 16 du bord du trou 15. Une partie opposée 17 du bord du trou 15 vient buter contre la branche 14b. L'attache est réalisée en un matériau élastique, par exemple en acier à ressort, et elle est bloquée entre les bords 16 et 17 dans le trou 15. La courbure vers l'intérieur 14c assure le maintien de l'attache

à l'état bloqué dans le trou 15. L'extrémité libre de la branche 14b est pliée de manière à venir buter contre la surface de la porte qui est adjacente au trou. A son extrémité libre, la branche 14a comprend une partie 14d qui est recourbée selon une forme correspondant au contour  
5 du fil métallique 13. La garniture étant montée, le rebord libre 14e de la branche 14a est situé à une distance de la surface annulaire de la porte 10 du four qui est inférieure au diamètre du fil métallique 13. Le rebord 14e est meulé de manière à former un rebord tranchant, ce qui fait que pendant le processus de montage, le rebord peut percer facilement  
10 la garniture tubulaire et s'enclencher au-dessus du fil métallique 13.

L'invention procure un dispositif permettant un montage simple d'une garniture tubulaire élastique. En outre, la garniture à l'état monté est retenue avec sécurité dans la porte. Au cas où la garniture doit être retirée en vue de son remplacement, il n'est pas nécessaire de démonter des  
15 parties de la porte de four, par contraste avec certaines portes de four connues où la garniture est fixée entre deux parties métalliques.

- REVENDEICATIONS -

1.- Dispositif de montage d'une garniture sur une porte (10) de four présentant une surface annulaire coopérant avec une surface annulaire d'étanchéité correspondante (11) qui entoure l'ouverture d'un compartiment de four, la garniture tubulaire (12), réalisée en un matériau élastique, s'étendant le long de la surface annulaire sur la  
5 porte, caractérisé en ce que la garniture tubulaire (12) est munie d'un fil métallique interne (13), et en ce qu'un certain nombre de moyens de fixation (14) sont prévus le long de la surface annulaire de la porte, chaque moyen de fixation présentant une partie incurvée (14d) susceptible  
10 de percer la garniture et de bloquer le fil métallique (13) sur ladite surface annulaire.

2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fixation (14) sont constitués en matériau élastique, et en ce que la partie incurvée (14d) comporte une extrémité libre (14e) située à une  
15 distance de la surface annulaire sur la porte qui est inférieure au diamètre du fil métallique (13).

3.- Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'extrémité libre (14e) des moyens de fixation (14) comporte un rebord tranchant.

20 4.- Dispositif selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que chacun des moyens de fixation a une partie centrale en forme de V (14a, 14b) qui est insérée dans l'un d'un certain nombre de trous (15) prévus dans la porte (10) du four, la partie centrale en forme de V comprenant deux branches, l'une (14a) étant pourvue d'une courbure vers l'in-  
25 térieur (14c) dans laquelle la partie (16) du bord du trou (15) vient s'engager, et l'autre branche (14b) venant buter contre une partie opposée (17) du bord du trou et comportant une extrémité libre qui est repliée par dessus pour venir coopérer avec la surface annulaire de la porte (10), ladite partie incurvée (14d) faisant partie de ladite branche (14a) men-  
30 tionnée en premier.

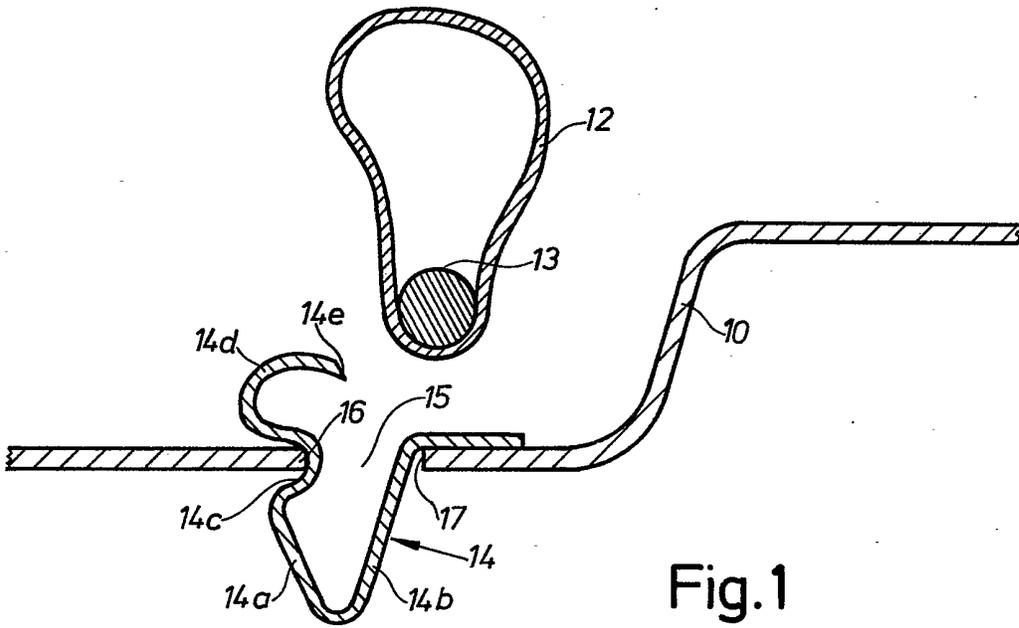


Fig. 1

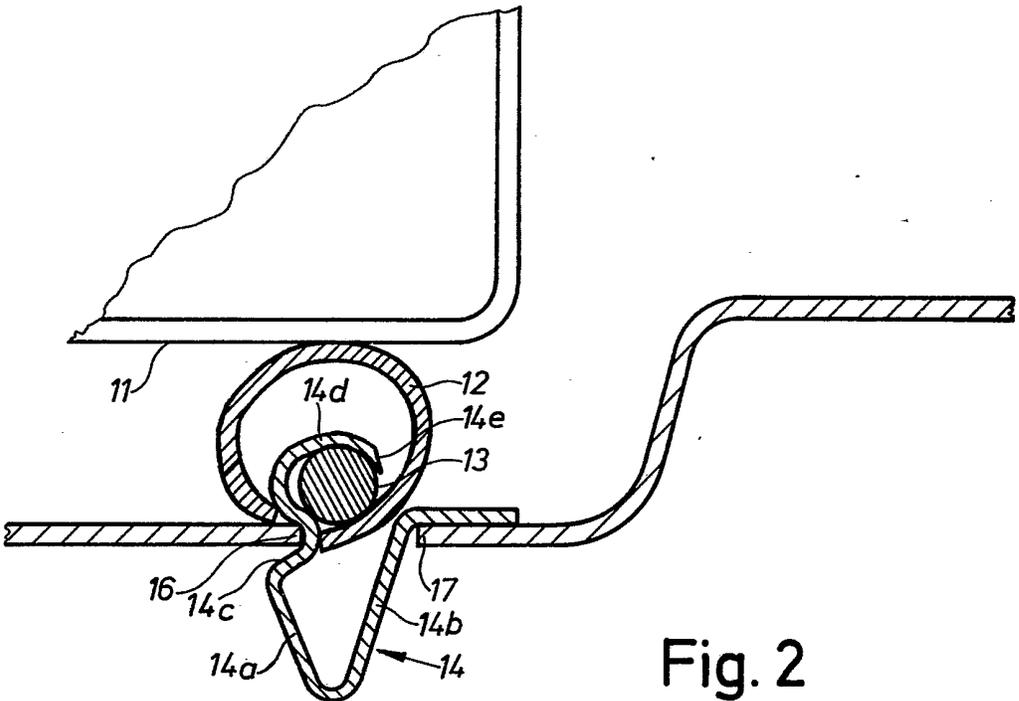


Fig. 2